

Fonds monétaire international

Guinée : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et
Protocole d'accord technique

Le 1^{er} février 2014

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Guinée dans laquelle sont décrites les politiques que Guinée entend mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Guinée, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

LETTRE D'INTENTION

République de Guinée

Travail – Justice – Solidarité



Conakry, le 1^{er} février 2014

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

BANQUE CENTRALE DE LA
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

À
Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Washington, D.C., 20431
États-Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'Intention

Madame la Directrice Générale,

1. Le gouvernement a continué à mettre en œuvre de bonnes politiques macroéconomiques en 2013 dans un environnement difficile. Nous avons également fait des progrès dans la mise en œuvre de l'agenda des réformes structurelles. L'organisation en septembre 2013 d'élections législatives libres et transparentes a permis de mettre en place une nouvelle Assemblée Nationale et a marqué un tournant important dans la consolidation d'un environnement politique démocratique et ouvert. Ces élections ont contribué à la réussite de la première Conférence des partenaires et des investisseurs privés de la Guinée, qui s'est tenue à Abu Dhabi en novembre.
2. Le troisième supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière ci-joint, présente en détail les progrès que nous avons accomplis en 2013 et décline les objectifs du gouvernement pour 2014, ainsi que les politiques que nous allons mettre en œuvre pour les atteindre. Les critères de réalisation à fin juin 2013 du programme supporté par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) ont été respectés et, sur la base des indications préliminaires disponibles, nous estimons que les critères de réalisation à fin décembre 2013 ont également été atteints. De même, des progrès ont été faits dans le domaine des réformes structurelles, bien que des retards aient été enregistrés dans la mise en œuvre des repères structurels.
3. Nous sollicitons la conclusion de la troisième revue du programme appuyé par la FEC et le quatrième décaissement de 18,36 millions de DTS (17,1 pourcent de la quote-part) au titre de l'accord FEC.

4. La Guinée a connu une période difficile en 2013. Des facteurs externes et internes ont contribué à un ralentissement de l'investissement dans le secteur minier et la croissance économique a été aussi affectée par les manifestations socio-politiques qui ont précédé les élections législatives de septembre 2013. L'économie a également souffert des retards dans l'exécution du programme de redressement de la société publique d'électricité et des déficits sévères dans la production d'électricité qui ont persisté. En conséquence, la croissance économique estimée à 2,5 pourcent a été considérablement plus faible que prévu. Néanmoins, le gouvernement a adéquatement ajusté sa politique budgétaire pour compenser les moins-values significatives de recettes de l'Etat qui ont résulté du fléchissement de la croissance, de sorte à maîtriser le déficit du solde de base du budget de l'Etat, dans le cadre du programme. En combinaison avec une politique monétaire rigoureuse, cette politique des finances publique a contribué à la baisse de l'inflation à 10,5 pourcent à fin décembre 2013, en glissement annuel, comparé à 12,8 pourcent à la fin de l'année 2012, et notre position de réserves internationales de change demeure satisfaisante.

5. Notre engagement de mener à son terme le programme FEC demeure ferme. L'exécution de notre ambitieux agenda de réformes se poursuit en dépit de la situation économique et sociale difficile, des contraintes de capacités, et des retards dans la mise en place de l'assistance technique. Dans ce cadre, plusieurs réformes ont été réalisées ; notamment, en janvier 2014, le mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers a été introduit et les décrets d'application du Code minier ont été pris. Plusieurs autres mesures prévues dans le programme seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2014.

6. Les perspectives économiques à moyen terme de notre pays restent positives. L'installation récente du nouveau parlement marque la fin de la transition et le retour à l'ordre constitutionnel, transférant ainsi le débat politique à l'hémicycle. L'investissement privé, surtout dans le secteur minier, devrait rebondir au cours des prochaines années, y compris dans le méga projet de minerai de fer de Simandou Sud, tout comme dans plusieurs autres grands projets dans la filière bauxite alumine. La poursuite des réformes permettra de redresser le secteur de l'électricité et d'accélérer la croissance agricole, améliorant ainsi les revenus ruraux et réduisant la pauvreté.

7. Le gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du programme FEC en 2014. Les politiques énoncées dans le présent supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière sont formulées pour consolider les gains en matière de stabilité macroéconomique, promouvoir la croissance, et préparer notre économie au boom minier attendu. Elles sont cohérentes avec les objectifs du troisième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP III). La politique des finances publiques restera rigoureuse, tout en créant l'espace budgétaire nécessaire pour réaliser les investissements dont notre économie a grandement besoin. Des progrès continus dans la réduction de l'inflation permettront un assouplissement progressif de la politique monétaire pour améliorer l'accès du secteur privé au crédit et encourager l'investissement et l'activité économique. Avec l'assistance de nos partenaires au développement, les réformes structurelles clés visent à renforcer la gestion des finances publiques, la fonction publique, et l'environnement des affaires, avec un accent particulier sur nos priorités sectorielles dans les mines, l'énergie et l'agriculture.

8. Le gouvernement reste convaincu que les politiques et mesures décrites dans le supplément à la déclaration de politiques économiques et financières ci-jointe sont adéquates pour atteindre les

objectifs du programme. Toutefois, il prendra toutes mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de telles mesures, sur sa propre initiative ou à la demande de la Directrice Générale du FMI, avant d'adopter ces mesures, ou avant toutes modifications des politiques figurant dans le supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière, conformément à la politique du FMI sur de telles consultations. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

9. Le gouvernement autorise le FMI à publier cette lettre, le supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la troisième revue du programme appuyé par un accord du FMI au titre de la FEC.

10. Veuillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'expression de notre haute considération.

_____/s/_____
Mohamed Diaré
Ministre d'État, Ministre de
l'Économie et des Finances

_____/s/_____
Lounceny Nabé
Gouverneur de la Banque Centrale
de la République de Guinée

Pièces jointes:

- ✓ Troisième Supplément à la Déclaration de politiques économique et financière
- ✓ Protocole d'accord technique

Pièce jointe 1. Guinée : Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière

Conakry, le 1^{er} février 2014

Ce troisième supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière du 11 février 2012 rend compte de la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI depuis la deuxième revue du programme en mai 2013, et retrace les principales politiques et mesures du programme pour l'année 2014.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2013

A. Évolution macroéconomique

1 L'activité économique a ralenti en 2013. La croissance du PIB réel est estimée avoir ralenti à 2.5 pourcent en 2013 soit une croissance négative du PIB réel par tête. Ce ralentissement du rythme de la croissance s'explique par l'effet de deux chocs: (i) reflétant les changements des prix internationaux, une bonne partie des nouveaux investissements dans le minerai de fer a été suspendue, surtout dans le projet Simandou dont la finalisation du cadre d'investissement a connu des retards ; la production d'alumine de l'usine de Fria n'a pas repris comme escompté car des investissements significatifs sont nécessaires pour moderniser l'usine; et (ii) les troubles politiques avant les élections législatives de septembre 2013 ont occasionné la fermeture prolongé de certains marchés et entreprises. L'économie a aussi subi le contrecoup de la baisse de la production des métaux précieux, y compris du fait de problèmes structurels dans l'extraction aurifère industrielle, et des retards dans la mise en réseau des nouvelles capacités de production d'électricité. L'impact négatif de ces chocs a quelque peu été atténué par une bonne campagne agricole sous l'effet de l'appui du gouvernement au secteur agricole. L'atonie des importations a réduit la pression sur la demande de devises étrangères et a entraîné dans un premier temps une appréciation du franc guinéen, qui a été réduite vers la fin de l'année. Les réserves internationales de la Banque Centrale sont restées satisfaisantes et représentaient l'équivalent de plus de 3 mois d'importations vers la fin de l'année. L'inflation a poursuivi sa tendance baissière pour se situer à 10,5 pourcent en décembre 2013 en glissement annuel, comparée à presque 13 pourcent à fin 2012, grâce à la consolidation des finances publiques, à la rigueur de la politique monétaire, et à l'augmentation de la production agricole.

2. Tous les critères de réalisation (CRs) du programme appuyé par la FEC à fin juin 2013 ont été respectés et les estimations préliminaires indiquent que les CRs à fin décembre ont aussi été respectés (Tableau 1). Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son système de gestion des dépenses sur base caisse pour respecter les CRs sur le solde de base et sur le crédit du gouvernement auprès des banques, en dépit d'un manque à gagner de recettes publiques significatif. La politique budgétaire stricte supportée par une politique monétaire rigoureuse a

permis d'atteindre le CR sur les avoirs intérieurs nets de la BCRG. Le CR sur les réserves internationales nettes de la BCRG a aussi été atteint avec une large marge. Les politiques budgétaire et monétaire rigoureuses ont été maintenues au cours du second semestre et les objectifs indicatifs à fin septembre 2013 du programme ont été également atteints. Malheureusement, la réduction des dépenses, surtout les dépenses d'investissement, n'a pas permis de respecter l'objectif indicatif relatif aux dépenses dans les secteurs prioritaires pour juin et septembre 2013.

B. Exécution budgétaire

3. L'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2013 a été rendue difficile par le manque à gagner sur les recettes et l'appui budgétaire. Les recettes budgétaires auraient baissé de l'estimation initiale de 19,6 pourcent du PIB à 18,4 pourcent d'un PIB révisé à la baisse. Le manque à gagner reflète une plus faible activité économique exacerbée par des problèmes dans le recouvrement des recettes dus aux troubles sociaux avant les élections ; les recettes minières ont également été plus faibles, du fait de difficultés dans le secteur aurifère. De plus, les recettes pétrolières ont été considérablement plus faibles que prévu dans la mesure où la situation sociopolitique n'a pas permis de mettre en œuvre l'ajustement automatique des prix à la pompe, et le gap entre le prix reflétant les coûts et le prix à la pompe a été couvert grâce à une réduction des taxes. Le manque à gagner sur l'aide budgétaire reflète principalement un retard dans le décaissement d'une partie significative (41 millions de dollars EU ; 0,7 pourcent du PIB) d'un don d'Abu-Dhabi dont les conditions de décaissement n'ont pu être réalisées. L'assistance extérieure totale nette a été plus faible que prévu de 1,5 pourcent du PIB, reflétant aussi un service de la dette plus élevé du fait du retard de la BID dans la fourniture de la réduction de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE.

4. Pour s'ajuster, suite au manque à gagner de recettes publiques, le gouvernement a réduit les dépenses publiques. Pendant le premier semestre l'ajustement a été facilité par un démarrage lent dans l'exécution des nouveaux projets d'investissement, du fait de contraintes de capacités dans l'exécution des procédures de passation de nouveaux marchés ; le solde de base a eu un excédent de 0,2 pourcent du PIB à fin juin 2013 (comparé à un objectif de déficit de 1 pourcent du PIB), en dépit du manque à gagner de recettes. Pendant le second semestre, le gouvernement a décidé de repousser la mise en œuvre de la troisième tranche de l'augmentation des salaires (25 pourcent du salaire indiciaire) au mois d'octobre, au lieu du mois de juillet comme prévu dans le cadre de l'accord de décembre 2012, et la mise en œuvre des statuts particuliers pour certaines catégories de fonctionnaires. Il a aussi repoussé les recrutements programmés et, dans le contexte de l'exécution du budget sur base caisse, le gouvernement a maintenu les dépenses sur biens et services considérablement en dessous des prévisions budgétaires. Ces mesures ont permis à l'exécution du budget de rester dans la limite de l'objectif du programme pour le solde de base, en dépit d'une forte accélération des dépenses d'investissement, de dépenses électorales plus élevées (0,4 pourcent du PIB), et de subventions plus élevées que prévues à la société Électricité de Guinée (EDG) (0,6 pourcent du PIB). Cette subvention plus élevée reflète les coûts du carburant résultant de la location de groupes thermiques et la prise en charge par le gouvernement des arriérés de paiement d'EDG vis-à-vis de ses fournisseurs ; la prise en charge des arriérés d'EDG a été financée

par l'émission de titres d'État non négociables aux fournisseurs pour un montant total de GNF 200 milliards (0,5 pourcent du PIB). La seconde tranche de recapitalisation de la BCRG (19 millions de dollars EU) a été repoussée à 2014, en attendant une revue du bilan de la BCRG par le département de la Monnaie et des Marchés de Capitaux (MCM) du FMI.

5. Sur la base des politiques décrites plus haut, le gouvernement espère atteindre l'objectif du programme pour le solde budgétaire de base pour 2013 et éviter un financement net bancaire du budget en dehors des tirages sur les dépôts constitués par les recettes minières exceptionnelles de 2013. Le déficit de base du budget de l'Etat est estimé à 2,6 pourcent du PIB comparé à l'objectif du programme à fin décembre de 3,3 pourcent du PIB. Représentant la mise en œuvre légèrement plus faible que prévue dans le budget des projets d'investissement à financer sur les ressources du Fonds Spécial d'Investissement (FSI), le financement net bancaire devrait être plus faible que l'objectif du programme. Sur la base d'un respect strict des procédures de bouclage de l'année budgétaire, en particulier un arrêt des engagements budgétaires le 30 novembre, les dépenses au cours de la période complémentaire ne devraient pas excéder l'objectif.

C. Développements dans le secteur monétaire et des changes

6. Les politiques monétaire et de change sont restées focalisées sur la réduction de l'inflation et sur la préservation d'un niveau satisfaisant de réserves internationales. La BCRG a réduit son taux directeur de 22 pourcent à 16 pourcent en février 2013 compte tenu de la baisse de l'inflation en 2012. Le taux de réserves obligatoires a été maintenu à 22 pourcent pendant la plus grande part de l'année 2013. Cependant, avec la stabilisation de la situation politique après les élections de septembre, la baisse continue de l'inflation, et les manifestations évidentes de contraintes de liquidité croissantes dans le secteur financier, la BCRG a réduit le taux des réserves obligatoires de 22 pourcent à 20 pourcent le 6 décembre. De plus, quand le taux de change du marché a commencé à s'apprécier, la BCRG a réduit les ventes de devises hebdomadaires sur le marché aux enchères de 5 million de dollars EU à 2,5 millions de dollars EU., à partir d'avril 2013 ; avant la fin de l'année le taux de change est retourné à son niveau du début d'année. La croissance du crédit au secteur privé qui avait stagné pendant quelque temps a repris pendant le second semestre essentiellement du fait du financement de l'importation de pétrole et de riz et par l'octroi de crédit destiné aux travaux d'extension du Port Autonome de Conakry. Le taux d'intérêt sur les bons du trésor, qui avait augmenté à 16 pourcent pendant l'année, a baissé aux environs de 12 pourcent vers la fin de l'année avec l'amélioration de la situation de la liquidité du système bancaire.

D. Évolution de la dette extérieure

7. Le gouvernement a poursuivi ses efforts de renforcement de la gestion prudente de la dette. Après l'institution d'une commission de surveillance de la dette en avril 2013, un projet de manuel de procédures de la Direction de la Dette et de l'Aide Publique au Développement contenant des fiches descriptives des postes de travail a été élaboré. L'application de ce projet de manuel sera faite de manière expérimentale sur les 9 premiers mois de 2014. Le manuel fera l'objet

d'une revue avant d'être approuvé par le ministre de l'Économie et des finances en octobre 2014. Un plan d'action à moyen terme pour renforcer la gestion de la dette extérieure (repère structurel à fin octobre 2013) est en cours de finalisation avec l'assistance technique de l'Union européenne et devrait être complété avant fin mars 2014. Un décret établissant le Comité National de la Dette est en préparation et devrait être signé d'ici fin mars 2014 et la déclaration de politique d'endettement sera finalisée en avril 2014.

E. Mise en œuvre des réformes structurelles

8. Le gouvernement a continué les progrès dans les réformes structurelles, bien que les dates prévues pour finaliser les réformes n'aient pu être atteintes dans plusieurs secteurs (Tableau 2). Les retards reflètent l'environnement intérieur difficile, des contraintes de capacité et des retards dans l'assistance technique, mais également une coordination des politiques plus faible. La Guinée a des besoins énormes de réformes structurelles et notre agenda a été trop ambitieux par rapport aux capacités dans l'environnement de l'année 2013. Néanmoins, les progrès ont continué dans beaucoup de domaines et certaines mesures ont été mises en œuvre avec retard pendant que d'autres seront finalisés bientôt. La section sur les réformes structurelles pour 2014 contient plus de détail sur la façon dont le gouvernement entend rattraper les retards et faire avancer l'effort de réforme.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ET RÉFORMES STRUCTURELLES POUR 2014

9. Le gouvernement compte continuer de mettre en œuvre les politiques visant à consolider la stabilité macroéconomique et à entreprendre de nouvelles réformes structurelles nécessaires pour libérer le potentiel minier de la Guinée et soutenir une croissance forte, diversifiée et inclusive. La politique budgétaire visera à créer un espace fiscal, y compris en renforçant l'effort de collecte de recettes. Ceci devrait permettre de maintenir un fort effort d'investissement pour reconstruire notre infrastructure tout en limitant le financement bancaire net à l'utilisation des dépôts restants des recettes minières exceptionnelles de 2011. Dans les limites de l'objectif visant à réduire davantage l'inflation et à maintenir un niveau prudent de réserves internationales, la politique monétaire se focalisera sur la promotion d'une croissance plus forte en assurant une liquidité adéquate du système bancaire. Le gouvernement compte aussi aller de l'avant avec son agenda de réformes structurelles en vue de renforcer la gestion des finances publiques, et améliorer le climat des affaires, la gouvernance et la transparence. Les réformes dans les secteurs prioritaires viseront à renforcer les secteurs énergétique, agricole, et minier.

A. Perspectives macroéconomiques pour 2014

10. Les perspectives macro-économiques pour 2014 et à moyen terme sont favorables ; la croissance du PIB réel est projetée rebondir à 4,5 pourcent en 2014. Les projections se fondent sur l'hypothèse de stabilisation sociopolitique après les élections de 2013, dont bénéficieront en particulier le commerce de détail et de gros, et d'amélioration de la distribution d'électricité. De

plus, les investissements dans le secteur minier sont projetés reprendre graduellement, sur la base de la reprise des activités du projet de minerai de fer de Simandou après la finalisation du cadre d'investissement dans les mois à venir et le démarrage de nouveaux investissements attendus dans la production de bauxite et d'alumine (Encadré 1). La bonne performance du secteur agricole et du secteur des BTP en 2013 devrait se maintenir en 2014 grâce aux nouveaux investissements publics. Les politiques macroéconomiques pour 2014 visent à supporter la croissance et baisser l'inflation à 8,5 pourcent d'ici fin 2014. Les réserves de change de la BCRG devraient couvrir au moins 3 mois d'importations.

Encadré 1. Guinée – Principaux projets miniers

Le riche potentiel minier de la Guinée est largement sous exploitée. Le sous-sol Guinéen recèle d'importantes ressources minérales dont les réserves sont estimées à 40 milliards de tonnes de bauxite (2/3 des réserves mondiales), plus de 25 milliards de tonnes de fer d'excellente qualité, 25 millions de tonnes d'or, et plus de 10 millions de carats de diamants. Par ailleurs des indices d'hydrocarbures, ainsi que de plusieurs autres minerais tels que l'uranium, le manganèse le nickel, le chrome, le cobalt, le cuivre, le plomb et le zinc existent. Malgré ces ressources, seules 8 sociétés minières sont actives dont 2 pour la bauxite, 3 pour l'or, 2 pour le diamant, et une seule société qui extrait le fer.

Depuis l'avènement du premier président démocratiquement élu en 2010, la gouvernance du secteur minier a été profondément modernisée pour attirer les investisseurs. La politique du gouvernement vise le développement des investissements miniers pour favoriser la croissance et l'emploi. Plusieurs réformes ont été mises en œuvre. Un nouveau code minier visant à améliorer la part des revenus de l'État dans l'exploitation des ressources minières a été approuvé en septembre 2011 et amendé en avril 2013. Récemment, il a été complété d'un contrat type visant à mettre les nouveaux investisseurs sur un pied d'égalité. Par ailleurs, le gouvernement a mis sur pied un comité de revue des conventions minières pour adapter les conditions d'exploitation des concessions minières au nouveau code minier. Par ailleurs un audit du cadastre minier a permis d'identifier 818 permis inactifs que le gouvernement cherche activement à attribuer à des partenaires crédibles. Il a également créé une société de patrimoine (SOGUIPAMI) pour gérer de façon commerciale les participations de l'État dans les compagnies minières.

Les investissements attendus des projets miniers au cours des 5 prochaines années représentent plusieurs fois le PIB de la Guinée et vont transformer l'économie du pays. Le total de ces investissements est estimé à environ 45 milliards de dollars EU, soit plus de 6 fois la taille de l'économie guinéenne en 2014. Plus de 13 milliards de dollars EU pourraient être injectés dans la production de bauxite et d'alumine. Le minerai de fer pourrait attirer des investissements de plus de 30 milliards de dollars EU tandis qu'environ 2 milliards de dollars seraient investis par les compagnies aurifères. Les principaux projets en cours de développement ou en cours de préparation sont les suivants :

Encadré 1. Guinée – Principaux projets miniers (suite)

Kalia : Le projet est développé par la compagnie Bellzone Ltd qui détient une convention et une concession minière. Les partenaires sont à la recherche de financement pour l'exploitation du minerai de fer de Kalia avec une capacité estimée à 50 millions de tonnes de minerai de fer par an. Le projet nécessite un investissement de 4,5 milliards de dollars EU ; il créera 9.000 emplois directs durant la phase de construction et 3.500 emplois directs durant la phase d'exploitation.

Dian-Dian : La société COBAD S.A. est en train de réaliser une étude de faisabilité pour une production de 9 millions de tonnes de bauxite par an qui pourrait être augmentée à 12 millions de tonnes. La société compte investir une enveloppe de 4 milliards de dollars EU dont 1 milliard en 2014.

CBG/MUBADALA : Pour un investissement de 1,2 milliards de dollars EU le projet d'extension de la capacité de production de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) vise l'expédition de 22,5 millions de tonnes de bauxite par an à partir de 2017 et 27,5 millions de tonnes par an en 2022. Il est géré par la CBG sous le contrôle d'un comité de pilotage composé des représentants du gouvernement guinéen, de HALCO et de CBG. La CBG a finalisé avec ses partenaires un contrat de 13,5 millions de tonnes par an de bauxite sur 15 ans à partir de 2014 et est en discussion pour la fourniture de 9 millions de tonnes par an à partir de 2017 par Rio Tinto (2 mtpa), DADCO (2 mtpa), et MUBADALA (5 mtpa). Une demande supplémentaire de 5 millions de tonnes par MUBADALA est également prévue à partir de 2022. Ce projet devrait créer 2.500 emplois directs.

Guinea Alumine Corporation / MUBADALA : Mubadala et Emirates Global Aluminum ont racheté 100 pourcent des actions de Guinea Aluminum Corporation. Ils projettent d'investir 5 milliards de dollars E.U pour l'extension du port minéralier de Kamsar et le développement d'une mine de bauxite à Sangarédi dans une première phase (2014-17) ainsi que la construction d'une raffinerie d'aluminium dans la deuxième phase (2018-21).

China Power Investment (CPI) : CPI projette d'investir 6 milliards de dollars pour l'exploitation de la bauxite de Télimélé qui sera transformée en alumine sur place. Elle prévoit une production de 4 millions de tonnes d'alumine dans sa première phase qui sera doublée dans la deuxième phase. La convention est signée et ratifiée et les travaux de construction seront entamés en 2014. Le projet créera 8.000 emplois directs pendant la construction et 3.500 emplois directs pendant l'exploitation.

Simandou : Ce projet développé par la société Simfer S.A. (Rio Tinto, Chinalco, le gouvernement guinéen et la SFI) vise l'exploitation des gisements de minerai de fer des blocs 3 & 4 du Mont Simandou à Beyla. Il nécessite la construction d'une voie ferrée (le Transguinéen) et d'un port en eaux profondes, ainsi que des infrastructures connexes. Le cadre d'investissement est en cours de finalisation de même que le schéma de financement d'un montant de 20 milliards de dollars EU. Le projet générera plus de 18.000 emplois directs durant la phase de construction et 4.500 emplois directs pendant la phase d'exploitation.

B. Politique budgétaire

11. La politique budgétaire pour 2014 visera à dégager un espace fiscal suffisant pour maintenir un fort effort d'investissement conformément aux priorités du DSRP III tout en consolidant la stabilité macroéconomique. Le budget 2014, formulé en ligne avec le programme, a été approuvé par le Parlement le 31 décembre 2013. Les objectifs principaux de la politique budgétaire sont, entre autres, le soutien à la croissance économique, la satisfaction des besoins sociaux de base, et la maîtrise du déficit budgétaire en vue d'assurer la soutenabilité des finances publiques. Pour atteindre ces objectifs, les politiques du gouvernement seront basées sur quatre axes: le renforcement de la mobilisation des recettes ; la maîtrise du niveau des dépenses et l'amélioration de leur qualité ; la réorientation des ressources en faveur de l'investissement ; et le recours à des financements assurant la soutenabilité budgétaire et supportant l'objectif de réduction de l'inflation. Les élections législatives récentes ont marqué la fin de la période de transition du régime militaire de 2009-10, permettant la reprise entière de nos relations avec les partenaires extérieurs, en particulier l'Union Européenne (UE). L'assistance budgétaire devrait augmenter tout comme les projets financés sur ressources extérieures.

Recettes

12. Le gouvernement entend renforcer significativement ses efforts de collecte de recettes en 2014. Les recettes sont projetées augmenter de 18,4 pourcent du PIB en 2013 à 19,7 pourcent du PIB en 2014. Du fait de difficultés dans le secteur minier, les recettes minières sont projetées baisser de leur moyenne de long terme de 4 pourcent du PIB à 2,8 pourcent du PIB en 2014 ; cette baisse est cependant plus que compensée par les taxes additionnelles du secteur non minier qui devraient augmenter de 15 pourcent pourcent du PIB en 2013 à 16,9 pourcent du PIB en 2014. Un élément important de cette augmentation significative est la normalisation de la situation sociopolitique, éliminant les problèmes sérieux survenus dans la collecte de recettes en 2013 et ramenant les efforts de collecte de recettes à leur niveau de 2012. De plus, le gouvernement introduira un nouveau mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers et augmentera les prix à la pompe d'environ 5 pourcent en début février 2014, réduisant les subventions implicites de deux tiers et augmentant les recettes publiques de 0,7 pourcent du PIB. Le gouvernement va lancer une étude sur les pratiques régionales pour guider les discussions avec les compagnies pétrolières en vue de la révision de certains paramètres de la structure des prix d'ici fin mars 2014. D'ici fin juin 2014 le gouvernement révisera les relations entre les entités autonomes percevant des ressources publiques (par exemple, location du patrimoine bâti public, loyers pour la Cité des Nations, loyers pour l'utilisation des infrastructures minières, l'agence de régulation des postes et télécommunications, etc.) et le trésor public avec l'objectif de transférer ces ressources sur le compte unique du trésor (**repère structurel**) ; cette mesure améliorera les recettes budgétaires de 0,1 pourcent du PIB.

13. Le gouvernement va également renforcer les administrations douanière et fiscale conformément au plan d'action 2013–15 de modernisation de ces régies. Le service des moyennes entreprises (SME) de la direction nationale des impôts (DNI) a été entièrement fonctionnel en janvier 2014. Sur la base d'un nombre connu d'environ 2,000 entreprises qui seront gérées par ce service, dont plusieurs payent actuellement de faibles taxes, cette mesure rapportera 0,2 pourcent du PIB de recettes additionnelles. La DNI va également reprendre ses efforts de recouvrement d'arriérés d'impôts ; du stock déjà audité de 1,4 pourcent du PIB, 0,4 pourcent du PIB est projeté être recouvré en 2014. De même, après les projets pilotes réussis en 2013, la Direction générale des douanes (DGD) prévoit augmenter sa collecte de recettes de plus de 0,3 pourcent du PIB à travers le renforcement des services de contrôle et de dédouanement, permettant de mieux maîtriser les exonérations et de minimiser les glissements tarifaires lors du dédouanement. Le budget 2014 alloue des fonds pour permettre aux régies de recettes d'atteindre leurs objectifs de collecte de recettes. De plus, le gouvernement a mis en place le 8 janvier 2014 une commission technique inter régies financières de suivi des progrès dans l'effort de collecte de recettes et qui dressera un rapport mensuel aux ministres chargés de l'économie, des finances et du budget. Afin de donner au contribuable des possibilités de recours, le gouvernement a pris les dispositions pour rendre opérationnelle la Commission d'appel fiscal.

14. Le gouvernement prendra des mesures pour sauvegarder l'intégrité de la TVA. Un mécanisme efficace de remboursement des crédits de TVA aux exportateurs est crucial pour assurer la viabilité des projets orientés vers l'exportation, surtout dans le secteur minier, et pour éviter l'émergence de pratiques alternatives qui saperaient tout le système de la TVA. Les services de la DNI et du Trésor ont conduit un travail de rapprochement et ont établi le stock des crédits de TVA à 389,3 milliards de GNF à fin décembre 2013. Le budget 2014 inclut un montant de GNF 102 milliards pour le remboursement d'une partie du stock de crédit de TVA. En janvier 2014, le gouvernement a établi un échéancier de remboursement de ce stock de crédits de TVA sur la période 2014–17, en concertation avec les compagnies minières concernées. Sur la base de l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI le gouvernement a introduit en janvier 2014 un nouveau mécanisme de remboursement des crédits de TVA qui fonctionne de la manière suivante :

- (i) un compte spécial pour le remboursement des crédits TVA a été créé à la banque centrale comme un sous-compte du compte unique du trésor ; il sera alimenté par des prélèvements mensuels équivalents à 5 pourcent du total de la TVA à l'importation et à l'intérieur du pays collectée durant le mois concerné ;
- (ii) les bénéficiaires de crédit de TVA soumettront à la Direction Nationale des Impôts (DNI) leurs demandes de remboursement et la DNI établira un état de remboursement qu'elle transmettra à la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) qui effectuera le paiement par débit du compte spécial dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la demande de remboursement ;
- (iii) l'Inspection Générale des Finances effectuera un contrôle trimestriel des opérations du compte spécial qui sera transmis au ministre chargé de l'économie et des finances et publié au journal officiel.

Dépenses

15. L'objectif principal de la politique de dépense en 2014 est de maintenir un niveau élevé d'investissement public en dépit de l'augmentation des dépenses dans d'autres secteurs.

La masse salariale devrait augmenter de 4,9 pourcent du PIB en 2013 à 5,1 du PIB, reflétant principalement l'impact en année pleine de l'augmentation des salaires indiciaires opérée en octobre 2013 et la mise en œuvre de la rémunération des statuts particuliers dans les secteurs de la justice, santé, et éducation et de nouveaux recrutements dans la police. De plus, pour améliorer la fourniture d'électricité en attendant la mise en œuvre d'importantes mesures pour améliorer la viabilité financière de la compagnie plus tard en 2014 (voir para 31) les subventions d'exploitation à EDG vont augmenter de moins de 0,7 pourcent du PIB en 2013 à 0,9 pourcent du PIB (de GNF 324 milliards en 2013 à GNF 460 milliards en 2014), y compris pour une extension de 6 mois de la location de groupes thermiques, tandis que le service de la dette contractée en 2013 pour payer les arriérés des fournisseurs d'EDG va nécessiter un montant additionnel de 0,3 pourcent du PIB. Le budget inclut aussi des crédits pour apurer les arriérés de crédit de TVA (0,2 pourcent du PIB) et pour payer la seconde tranche de recapitalisation de la BCRG (0,3 pourcent du PIB).

16. En vue de pouvoir augmenter les investissements sur ressources intérieures, surtout pour les projets d'infrastructure en cours, le gouvernement va (i) arrêter les nouveaux recrutements nets (à l'exception des recrutements des 4.015 policiers en cours) jusqu'à la finalisation du recensement biométrique de la fonction publique et l'adoption d'un plan de réforme de la fonction publique – attendue d'ici décembre 2014 (**repère structurel**) – qui est en préparation avec l'assistance de la Banque mondiale ; (ii) maintenir les dépenses sur biens et services à un niveau nominal légèrement inférieur à celui de 2013, pour refléter les efforts de réduction des gaspillages dans la dépense publique et pour réformer les marchés publics. Ceci implique une baisse de 5,8 pourcent du PIB en 2013 à 4,9 pourcent du PIB en 2014. De plus, le gouvernement compte signer d'ici avril 2014 un contrat de performance avec la direction d'EDG pour contenir son besoin d'assistance financière au montant budgétisé et pour éviter de nouveaux arriérés (**repère structurel**). En conséquence, les investissements sur ressources intérieures sont projetés passer de 5 pourcent pourcent du PIB en 2013 à 6,9 pourcent du PIB en 2014 ; en incluant les dépenses d'investissement sur ressources extérieures, l'investissement public total est projeté passer de 9,4 pourcent du PIB en 2013 à 12,2 pourcent du PIB en 2014.

17. Le financement du budget 2014 est entièrement bouclé. Le déficit du solde de base du budget sera contenu à 2,6 pourcent du PIB, comme en 2013. En plus des dons budgétaires extérieurs, estimés à 1.7 pourcent du PIB, des financements proviendront également des la troisième tranche du prêt budgétaire de l'Angola (39 millions de dollars EU). Le financement bancaire net du budget sera limité à l'utilisation des dépôts restant des recettes exceptionnelles de 2011 dans le Fonds Spécial pour l'Investissement (FSI ; 125 millions de dollars EU – 1,8 pourcent du PIB ; plus le reliquat de 28 millions de dollars E.U. (0,4 pourcent du PIB) de 2013). La structure de gouvernance du FSI, préparée avec l'assistance de la Banque mondiale, a été adoptée en décembre et le directeur du secrétariat technique et les experts internationaux qui l'assistent seront nommés d'ici fin mars. Cela permettra d'assurer que ces recettes sont utilisées de façon efficace et soutenable. Toute

nouvelle recette exceptionnelle qui pourrait provenir de la revue en cours des contrats miniers existants ou de nouveaux projets sera déboursée dans le FSI pour le financement de projets d'investissement.

C. Politiques monétaire et des changes pour 2014

18. La BCRG continuera à axer sa politique sur la maîtrise de la base monétaire afin de consolider la tendance baissière du taux d'inflation et d'atteindre l'objectif pour les réserves internationales. Néanmoins, après avoir mis en œuvre une politique monétaire très stricte ces dernières années, elle considère qu'un assouplissement progressif ne remettra pas en cause les acquis en matière de stabilisation macroéconomique. Elle surveillera de près l'impact de la réduction du ratio des réserves obligatoires de décembre 2013 avant de considérer toute possibilité de réduction additionnelle plus tard pendant l'année 2014, dans la limite des objectifs sur l'inflation et les réserves internationales. En attendant, dans le but d'améliorer la flexibilité de la politique monétaire et permettre des interventions plus fondées sur les mécanismes de marché, la BCRG élargira son éventail d'instruments indirects. Cela pourrait prendre la forme d'émission de titres de régulation monétaire ou l'utilisation de bons du trésor de son propre portefeuille provenant de la titrisation des avances à l'État. Elle étudie également la possibilité de mise en place des facilités permanentes, y compris pour des opérations de rachats. Elle sollicitera l'assistance technique du FMI pour développer des outils et méthodes analytiques pour approfondir sa compréhension des conditions de liquidité de l'économie, et des canaux de transmission de la politique monétaire et pour développer un marché interbancaire. Des recommandations concrètes dans cette perspective sont attendues du rapport sur l'évaluation du secteur financier guinéen qui devrait être validé d'ici mars 2014.

19. Le taux de change continuera à être déterminé sur la base de mécanismes de marché. Pour améliorer davantage la détermination du taux de change par le marché, la BCRG compte élargir la marge de fluctuation du taux établi par les banques par rapport au taux du MIC de 3 pourcent à 5 pourcent. Elle sollicitera l'assistance technique du FMI pour consolider les mesures déjà prises pour l'ajustement immédiat du taux de change officiel au taux du marché. Elle finalisera le règlement intérieur du MIC, en prenant en compte les recommandations de l'assistance technique du FMI. D'ici fin juin 2014 la BCRG finalisera sa politique d'investissement des réserves des change et renforcera les capacités opérationnelles de la Direction des Changes, à travers la mise en place de la salle des marchés et la formation du personnel.

20. La BCRG renforcera davantage la supervision bancaire pour améliorer la solidité du secteur financier. En 2013 elle a demandé aux banques de rehausser le niveau de leur capital social à au moins 65 milliards de FG d'ici fin juin 2014 à 80 milliards d'ici juin 2015 et à 100 milliards FG d'ici juin 2016. Elle renforcera la supervision bancaire sur dossier et sur place avec l'assistance technique d'AFRITAC de l'Ouest et finalisera et adoptera les textes sur le nouveau plan comptable bancaire d'ici fin 2014. La liquidation de la BADAM est en cours et bientôt sera engagé le remboursement des dépôts jusqu'à GNF 10 millions. Elle renforcera la solidité du secteur de la micro finance et finalisera la révision du Code des Assurances et engagera des réflexions sur la bancassurance et la micro assurance.

21. Le capital de la BCRG sera renforcé davantage par un second décaissement du gouvernement en 2014. Pour évaluer ses besoins de capital à long terme elle a sollicité l'assistance technique du FMI. De plus, le nouveau projet de statut de la Banque Centrale a été soumis au gouvernement le 18 novembre 2013 et devrait être adopté en 2014. Pour plus de transparence, elle publiera sur son site l'audit spécial des réserves de change au 30 juin 2013, et l'audit du niveau des avoirs intérieurs nets et des réserves internationales nettes indiqué dans la Situation Monétaire Intégrée (SMI) au 30 juin 2013. A la suite du récent décret nommant les membres de la CENTIF, le gouvernement a développé un plan d'action pour rendre cette structure pleinement opérationnelle d'ici fin mai 2014, en dotant la cellule de locaux et de ressources financières et techniques à même d'assurer son autonomie de fonctionnement, conformément aux dispositions des Articles 19 et 20 de la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

D. Réformes structurelles

22. Les réformes structurelles demeurent une priorité du gouvernement et une condition *sine qua non* pour une plus forte croissance, la réduction de la pauvreté, et pour que le pays bénéficie de ses ressources naturelles. Bien que l'agenda de réformes ait subi des retards en 2013, les progrès ont continué et plusieurs mesures importantes ont été mises en œuvre un peu plus tard que prévu et d'autres seront mises en œuvre bientôt. Le gouvernement croit fermement que la fixation d'objectifs ambitieux est importante pour maintenir l'élan des réformes ; néanmoins, les réformes et dates cibles décrites plus bas sont réalistes, bien que plusieurs mesures dépendent de la disponibilité de l'assistance technique. Les mesures structurelles clés visent à renforcer davantage la gestion des finances publiques et la fonction publique, et à réformer le secteur minier et à restaurer la viabilité financière du secteur de l'électricité tout en augmentant la fourniture de l'électricité.

Gestion des finances publiques

23. Le gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de son programme de modernisation de la gestion des finances publiques, en vue d'assurer l'effectivité des transformations opérées en 2011-13, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Un plan stratégique de réforme des finances publiques sera validé d'ici mars 2014 à la lumière des résultats de l'évaluation PEFA conduite en 2013 avec l'assistance technique du FMI, ainsi que de la revue des dépenses publiques de la Banque mondiale. Ce plan comprendra la mise en œuvre des réformes induites par les nouveaux textes portant sur la Loi Organique Relative aux Lois de Finance (LORF), le Règlement Général de la Gestion Budgétaire et de la Comptabilité Publique (RGGBCP), le décret sur la gouvernance et la transparence des finances publiques et le nouveau Code des marchés publics. Les mesures phares du plan d'action de ce plan sont déclinées ci-dessous :

- Pour mettre en conformité le cadre juridique et institutionnel national des marchés publics avec les standards internationaux le gouvernement approuvera les textes régissant les attributions des principaux acteurs impliqués, y compris l'Administration Centrale des Grands Projets (ACGP) logée à la Présidence de la République, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), et la Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP) ainsi que les textes d'application du code des marchés publics d'ici fin juin 2014 (**repère structurel**).

- Dans le contexte du rapport sur la première année de mise en œuvre du DSRP, le gouvernement adoptera avant fin juin 2014, en consultation avec les bailleurs de fonds, une nouvelle nomenclature budgétaire, y compris une classification fonctionnelle pour mieux cibler les dépenses de réduction de la pauvreté (**repère structurel reprogrammé**).
- Le gouvernement prendra une décision concernant le traitement des comptes d'imputation provisoire pour les années exceptionnelles (2005–10) suite aux recommandations des missions d'assistance technique du FMI, et produira les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'État de 2011 à 2012 d'ici fin juin 2014 (**repère structurel reformulé et reprogrammé**).
- Le gouvernement achèvera l'interconnexion informatique des régies de recettes avec la Direction nationale des marchés publics, le Trésor et la BCRG d'ici fin septembre 2014.
- Pour augmenter les recettes foncières, le comité ad hoc responsable de la réforme de la fiscalité foncière développera avant fin mars 2014 un programme de travail comprenant la réalisation d'une étude, d'ici fin septembre 2014, avec l'assistance technique du FMI.
- Le gouvernement installera le secrétariat technique du FSI qui devra soumettre à son comité de direction les critères d'éligibilité des investissements publics au financement du FSI avant fin mars 2014.
- Avec l'assistance de l'AFD, le gouvernement approuvera un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs d'ici décembre 2014, en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux des années 2005–10 (**repère structurel**).

Réforme de la fonction publique

24. La réforme de la fonction publique vise à améliorer la productivité de l'administration, et la gestion des recrutements, des carrières et de la masse salariale. Le gouvernement entend adopter un plan de réforme de la fonction publique basé sur les résultats du recensement biométrique et le plan d'action du HCREMA d'ici fin décembre 2014 (**repère structurel reprogrammé**). En 2013, le gouvernement a finalisé le recensement biométrique de la douane et de la police ; avec l'assistance de la Banque mondiale, un consultant pour la mise en œuvre du recensement biométrique pour la totalité de la fonction publique vient d'être recruté avec l'objectif de finaliser cette opération avant fin-septembre 2014. La mise en œuvre du plan d'action du Haut Commissariat pour la Réforme de l'État et la Modernisation de l'Administration (PREMA) sera axée sur le recensement biométrique et l'étude sur l'élaboration de la Stratégie de la Réforme de la Fonction Publique et de la gestion des effectifs ; cette dernière devrait être finalisée d'ici mi-2014. Suite à la réforme de la fonction publique, le gouvernement mettra en œuvre un nouveau mode de Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines basé sur un recrutement sur voie de concours exclusivement et pour des postes vacants budgétairement autorisés pour mieux maîtriser les

effectifs et la masse salariale. Les mesures ci-après seront mises en œuvre : (i) la mise à jour des textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Inspection Générale de l'Administration Publique (IGAP) d'ici mars 2014 ainsi que le renforcement de ses capacités de contrôle (recrutement, formation, manuel de procédures) ; (ii) l'évaluation du déficit compétences/postes pour les futurs recrutements (d'ici juin 2014) ; (iii) l'élaboration et l'informatisation des cadres organiques et la description des postes (d'ici juillet 2014) ; et (iv) après le recensement biométrique, la programmation du redéploiement des agents payés non postés et excédentaires et des préretraites (décembre 2014).

Amélioration du climat des affaires

25. L'amélioration du climat des affaires reste un objectif clé du gouvernement, car elle est cruciale pour augmenter l'investissement et la croissance, réduire la pauvreté, et pour faire de la Guinée un pays émergent. Dans ce cadre, l'approbation de la loi sur les incitations fiscales dans le cadre de la loi de finances 2014 ainsi que la soumission du nouveau code des investissements au parlement lors de la session parlementaire d'avril 2014 seront des étapes importantes pour faciliter les investissements. Pour éliminer les doubles emplois et les inefficacités provenant de la dispersion des prérogatives entre les agences et les ministères impliqués dans la promotion des investissements, la loi sur les incitations fiscales sera amendée pour clarifier les procédures d'accès aux incitations fiscales, leur contrôle et leur supervision. D'ici avril 2014, le gouvernement créera une Unité de Coordination des Réformes du Secteur Privé au sein du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes entreprises. D'ici juin 2014, le gouvernement approuvera un programme de réforme de la justice. Ce programme comportera un volet visant à renforcer la protection des titres fonciers et l'application des contrats commerciaux, ainsi qu'un calendrier pour la création d'un Tribunal du Commerce.

26. Le gouvernement prendra d'ici fin mars 2014 un décret portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence de la Promotion des Investissements Privé (APIP). Ce décret sur l'APIP sera conforme à la loi sur les établissements publics à caractère administratif et tiendra compte des observations de la Banque mondiale, de la SFI et des autres partenaires. Un consultant international sera recruté d'ici mars 2014, avec l'appui du Projet d'Appui à la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PAPME) de la Banque mondiale, et mis à la disposition de l'APIP pour proposer une stratégie de promotion des entreprises et un plan d'affaires.

Politique minière

27. La politique minière continuera à promouvoir les investissements miniers et à assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre des contrats. Il s'agit d'apporter l'appui nécessaire aux projets en cours de développement et de veiller au respect des engagements légaux et contractuels pour faciliter le passage desdits projets à la phase de production conformément au calendrier prévu. Le gouvernement accélérera les efforts pour finaliser le cadre d'investissement pour le projet

Simandou qui sera soumis au Parlement pour ratification dans les mois à venir. Avec l'appui de la Banque mondiale, le gouvernement approuvera d'ici fin mars 2014 les recommandations de l'étude sur le schéma directeur des infrastructures auxiliaires au secteur minier (portuaire et ferroviaire) ; une étude sur l'organisation de la recherche artisanale d'or devrait être finalisée d'ici fin juin 2014. Pour rassurer les investisseurs et maximiser ses revenus tirés de ce secteur, le gouvernement redoublera d'efforts pour valider le processus de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives d'ici avril 2014. Pour assurer la transparence dans la gestion des titres miniers, la modernisation du cadastre minier sera finalisée d'ici fin 2014. Le gouvernement assurera que toutes les nouvelles conventions minières sont strictement en ligne avec le code minier. Pour mettre les investisseurs sur le même pied d'égalité, le gouvernement appliquera strictement les règles du nouveau code minier pour concéder de nouveaux titres et concessions miniers.

28. Le gouvernement entend compléter la revue de tous les contrats miniers avant fin 2014. À cette fin, le Comité Technique chargé de la révision des titres miniers établira un calendrier de travail pour la revue des contrats qui sera approuvé d'ici fin février 2014 par le Comité Stratégique. Avec le soutien de la BAD, le comité technique a recruté un consultant expert juriste pour l'aider à coordonner les interventions du consortium des cabinets juridiques qui travaillent directement sur les conventions ; et la procédure de recrutement d'un analyste financier pour appuyer le processus de revue par l'utilisation, l'amélioration et la maintenance des modèles financiers est en cours.

29. Le gouvernement prévoit de réformer le cadre institutionnel de la SOGUIPAMI, l'entité publique créée pour gérer les participations de l'Etat dans le secteur minier. Avec le support de la Banque mondiale, une étude est en cours pour formuler des recommandations sur le rôle possible de la SOGUIPAMI et ses relations avec l'administration publique. Le gouvernement compte adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude d'ici fin juin 2014 (**repère structurel reprogrammé**). Le budget 2014 inclut les crédits nécessaires au fonctionnement de cette société de sorte qu'elle puisse démarrer ses activités dans les limites définies par le consultant. La SOGUIPAMI soumettra tous les trimestres à son conseil de surveillance un rapport d'activités et les comptes de la société afin d'assurer un contrôle sur ses activités. Elle publiera sur son site web ses états financiers ainsi que toutes les conventions dans lesquelles elle est impliquée. Elle soumettra avant la fin de l'année 2014 à son Conseil de Surveillance les fiches de projets de recherches minières conformément aux recommandations dudit conseil.

Secteur énergétique

30. Le gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de politiques et réformes décrites dans la Lettre de Politique sur le Développement du Secteur Énergie, telle que révisée en 2012. Les objectifs de moyen et long terme sont de i) augmenter l'accès à l'électricité ; ii) améliorer la gouvernance et la viabilité financière d'EDG ; et iii) réduire la dépendance de la Guinée à l'énergie fossile en développant le grand potentiel hydroélectrique de la Guinée. Le plan de redressement

d'EDG mis à jour et préparé avec l'assistance de la Banque mondiale définit six projets prioritaires : i) la réhabilitation et le renforcement de la production hydroélectrique ; ii) la réhabilitation des groupes thermiques de Tombo III et V de Conakry ; iii) l'assistance à la réforme d'EDG, en particulier en établissant un partenariat stratégique ou un contrat de gestion avec un opérateur de référence ; iv) la restructuration et le renforcement du secteur à travers l'assistance technique à la réforme du secteur ; revue de la loi sur l'électricité ; et adoption d'une loi sur les partenariats public-privé en vue de préparer la participation du secteur privé au secteur ; v) la réhabilitation et renforcement du réseau de transport de l'énergie électrique ; et (vi) l'adjonction au réseau de la capacité de production thermique pour 100 MW.

31. Les mesures clés qui devraient être complétées en 2014 sont :

- Réhabilitation de Tombo III et Tombo V, et la mise en service avant fin décembre de la totalité de l'adjonction thermique de 100 MW dont la première tranche dite Tombo I sera lancée d'ici fin mai 2014. Ceci devrait permettre à cette date d'accroître de 48 MW la puissance disponible sur le réseau. D'ici là, le gouvernement entend proroger le contrat de location de puissance temporaire de 50 MW jusqu'en septembre 2014. Un audit de l'exécution du contrat d'adjonction thermique de 100 MW a été complété en janvier 2014 pour faciliter les négociations relatives au bon achèvement dudit contrat.
- Soumission au Parlement d'une nouvelle loi sur l'électricité et d'une loi sur les partenariats public-privé d'ici décembre 2014 ; le gouvernement adoptera les textes d'application de ces lois d'ici mars 2015.
- Améliorer la viabilité financière et la gouvernance d'EDG. Le gouvernement entend, en plus de la signature d'un contrat de performance avec la société ajuster progressivement les tarifs, à partir de mars. Avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI, un partenaire pour la gestion d'EDG devrait être recruté d'ici fin décembre 2014 (**repère structurel**). EDG complétera les préparatifs pour l'installation de compteurs (prépayés) d'ici fin juin et accélérer la distribution de près de 2 millions d'ampoules basse consommation. EDG continuera à être supervisé par un conseil de surveillance assisté d'un contrôleur financier qui supervisera la gestion financière quotidienne d'EDG, assurant que ses dépenses restent en ligne avec ses recettes et que la subvention du gouvernement est strictement limitée à 460 milliards.
- Mettre en place un mécanisme de coordination et de mobilisation des financements des bailleurs de fonds en appui aux projets prioritaires du plan de redressement du secteur de l'électricité avant fin mars 2014.

Secteur agricole

32. L'autosuffisance alimentaire en 2017 demeure le principal objectif de la politique agricole. Les actions du gouvernement continueront à faciliter l'accès des paysans aux semences et engrais de qualité, et à renforcer l'équipement des agriculteurs et les capacités des services publics en charge de la recherche agronomique, de la vulgarisation et des statistiques. Ces efforts permettront de maintenir une croissance élevée de la production rizicole et de préparer les conditions pour réaliser à partir de 2015 des investissements supplémentaires dans la transformation, le stockage et la commercialisation des produits agricoles. Des efforts seront aussi engagés pour relancer les exportations de café, avec la finalisation du processus d'agreement du café ziama, et la filière fruits et légumes et le coton.

33. Le gouvernement entend entreprendre les actions suivantes dans la réforme du secteur agricole en 2014. Suite aux actions déjà engagées depuis 2011, il va accélérer le rythme de préparation des aménagements hydro-agricoles et la maîtrise de l'eau, et de désenclaver les bassins de production, avec le soutien des partenaires techniques et financiers. Le système d'informations sur les marchés sera renforcé et les organes de la Chambre nationale d'Agriculture seront renouvelés avec l'organisation d'élections consulaires d'ici fin juin 2014. La loi d'orientation agricole sera adoptée et promulguée d'ici juin 2014 afin de jeter les bases juridiques de la transformation de l'agriculture traditionnelle et de la sécurisation foncière des investissements privés. Le gouvernement adoptera d'ici fin avril 2014 un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du rapport sur la Revue des Dépenses Publiques de la Banque Mondiale. Avec l'assistance des partenaires techniques et financiers, le gouvernement identifiera d'ici mars 2014 les mesures pour assurer que le compte revolving supportant la campagne agricole reçoit tous les paiements provenant de la vente des intrants et équipements qu'il finance et que ce compte est géré pour assurer sa soutenabilité.

E. Financement du programme

34. Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2014 est entièrement couvert. L'essentiel des financements viendra de ressources extérieures, y compris les dons projets, les appuis budgétaires et les prêts pour des projets d'investissement. Les principaux bailleurs sont la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, Abu Dhabi, et l'Arabie Saoudite, tandis que la Chine fournira l'essentiel des prêts projets, principalement pour le projet hydroélectrique de Kaleta. Le budget bénéficiera d'une économie sur le service de la dette suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2012. Presque tous les créanciers membres du Club de Paris ont signé, ou pourraient signer dans un futur proche, les accords bilatéraux pour l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et les efforts additionnels. Les créanciers multilatéraux ont déjà fourni la réduction de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, à l'exception de deux institutions avec lesquelles les discussions sont en cours. En outre, le gouvernement poursuit les discussions avec les

créanciers officiels bilatéraux hors Club de Paris pour l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Cependant, une grande partie n'a pas répondu à nos demandes de discussions. Le gouvernement a aussi invité les créanciers commerciaux à ouvrir des discussions pour régler les arriérés conformément à la politique du FMI en matière de prêt à des débiteurs en arriérés, y compris à travers la réduction de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, mais plusieurs n'ont pas encore répondu. Les décaissements du FMI dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit devraient couvrir les besoins de financement résiduels de la balance des paiements.

35. Les autorités continueront de ne mobiliser que des dons et des prêts concessionnels, quoique cela puisse s'avérer difficile à cause de la disponibilité limitée des ressources concessionnelles des bailleurs, notamment pour les grands projets d'infrastructures et énergie. Dans ce contexte, l'Etat a décidé qu'il ne participera pas dans le capital de la société d'infrastructure du projet Simandou. Afin d'assurer une gestion prudente de la dette, le gouvernement créera un Comité national de la dette en mars 2014. Ce Comité devrait adopter une Déclaration de politique d'endettement public, qui est en voie de finalisation, et la soumettre au conseil des ministres en avril 2014. L'objectif de cette politique est de s'assurer que les besoins de financement public sont couverts au moindre coût possible en maintenant les risques à un niveau raisonnable sans compromettre la viabilité macroéconomique tout en réalisant un développement durable. Le Gouvernement sollicitera l'assistance des partenaires techniques et financiers (PTFs) pour mettre en œuvre son plan d'action (qui sera finalisé en mars 2014) pour renforcer la gestion de la dette publique. Notamment, les autorités ont l'intention de démarrer en 2014 le processus d'élaboration d'une stratégie d'endettement à moyen terme pour laquelle elles solliciteront l'assistance technique la Banque mondiale et du FMI. En plus, pour mieux centraliser la gestion de la dette publique et améliorer la formulation de la politique d'endettement public, le gouvernement intégrera dans une seule base de données les données sur la dette intérieure et la dette extérieure.

SUIVI DU PROGRAMME

36. Le gouvernement poursuivra ses efforts d'amélioration du système statistique en vue d'assurer la production et la fourniture régulières de données statistiques de qualité. En ligne avec la Stratégie Nationale pour le Développement des Statistiques, un projet de loi statistique révisé sera soumis au Parlement d'ici avril 2014. Ce projet de loi décrira le cadre institutionnel pour le Système Statistique National. Pour renforcer davantage les comptes nationaux, l'Institut National de la Statistique améliorera la qualité des données concernant la production d'énergie électrique par les indépendants et les miniers et approuvera une méthodologie pour estimer la valeur ajoutée dans le secteur de la construction. Cet effort s'élargira au recensement de la production d'eau potable par les particuliers et les forages réalisés par le gouvernement et les partenaires au développement. Le gouvernement validera les nouveaux comptes nationaux avec 2006 comme année de base d'ici mars 2014.

37. Le gouvernement renforcera la Cellule Technique de Suivi des Programmes(CTSP) au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Il mettra en œuvre les recommandations du consultant recruté avec l'assistance de l'Union Européenne. En particulier, d'ici fin mars 2014 et avec l'assistance des bailleurs il renforcera les ressources humaines, institutionnelles et financières de la CTSP conformément aux recommandations du consultant recruté par l'Union Européenne (**repère structurel**) ; en particulier, il recrutera 7 consultants nationaux et fournira à la Cellule les bureaux et l'équipement nécessaire.

38. Le programme fera l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (Tableaux 1, 2 et 3 ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint (Pièce jointe II). La troisième année du programme se terminera fin décembre 2014. La quatrième (cinquième) revue du programme, sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2013 (juin 2014) devrait être achevée au plus tard en avril 2014 (octobre 2014).

39. Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à (i) ne pas introduire ni intensifier des restrictions sur la balance des paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, (ii) ne pas introduire des pratiques de changes multiples, (iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des Statuts du FMI, (iv) ne pas imposer ou intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait s'avérer nécessaire pour la réussite du programme. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

Tableau 1. Guinée: Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs de la FEC, 2013–14 ^{1/}
(Milliards de francs Guinéens sauf indication contraire)

	2013												2014			
	Juin			Sept.			Déc.		Mar.	Juin			Sept.	Déc.		
	CR	Est.	Statut	Objectifs Indicatifs	Est.	Statut	CR	Prél.	Objectifs Indicatifs	CR Prél.	Objectifs Indicatifs	Objectifs Indicatifs				
Critères de réalisation quantitatifs																
Solde de base (plancher)	-475	189	Réalisé	-1,115	-196	Réalisé	-1,486	-1,140	-354	-635	-934	-1,267				
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond)	4,959	3,623	Réalisé	4,596	3,819	Réalisé	4,540	4,157	4,785	5,013	5,130	5,108				
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	680	42	Réalisé	1,069	201	Réalisé	1,221	1,132	639	879	999	1,074				
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher); millions de \$EU 2/	344	534	Réalisé	458	541	Réalisé	427	568	481	459	412	442				
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); millions de \$EU 3/ 6/	363	363	Réalisé	363	363	Réalisé	363 7/	363	0	0	0	0				
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond) million de \$EU 4/	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	0	0	0	0				
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 4/	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	0	0	0	0				
Objectifs indicatifs																
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 5/	2,367	1,690	Non réalisé	3,077	2,579	Non réalisé	4,200	3,321	1,060	2,167	3,166	3,784				
Pour mémoire:																
Base monétaire (plafond)	6,619	6,442	Réalisé	7,028	6,722	Réalisé	6,770	7,324	7,360	7,221	7,413	7,413				

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.
1/ Les définitions et les ajustements sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).
2/ Calculé sur base des taux de change du programme.
3/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément dont équivaut à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.
4/ Critère de réalisation continu.
5/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).
6/ Plafond établi sur les prêts contractés avec EXIMBANK de Chine (334,85 million de dollars EU), la BICC (10,53 millions de dollars EU), et le Fonds de l'OPEP (17 millions de dollars EU). Ces prêts ont été contractés en 2012-13; ils sont entrés en vigueur à partir de fin 2012.

Tableau 2. Guinée: Repères structurels du programme appuyé par la FEC (2013)

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Soumettre au parlement un projet de loi sur les incitations fiscales et douanières.	Fin mai 2013	Réalisé avec du retard. Loi soumise avec la loi de finances initiale 2014 et approuvée en fin décembre 2013.	Séparer la fonction de réglementation des investissements et les incitations fiscales.
Adopter et publier les textes d'application du nouveau code minier, de même que la convention minière type.	Fin juin 2013	Réalisé partiellement avec du retard. Les décrets ont été signés le 17 janvier 2014 et seront publiés dans le journal officiel bientôt. Repère structurel non reprogrammé puisque presque réalisé.	Garantir la compétitivité du code minier et une part plus importante de l'Etat dans les recettes minières du pays.
Soumettre au parlement un projet de loi pour reviser le code d'investissement.	Fin juin 2013	Non réalisé et reporté ; repère structurel reprogrammé. Projet soumis à l'approbation du gouvernement et devrait être soumis au parlement d'ici juin 2014.	Pour réduire les dépenses fiscales et améliorer l'environnement pour le secteur privé.
Adopter un programme de réforme du secteur de l'électricité et la gouvernance d'Électricité de Guinée (EDG), conformément aux recommandations de la réunion des partenaires au développement sur l'énergie d'avril 2013.	Fin juin 2013	Réalisé. Le programme a été adopté en janvier 2013 et reconfirmé le 29 juillet 2013 ; un comité interministériel de suivi du secteur a été mis sur pied.	Améliorer la gouvernance et les performances d'EDG et réduire les subventions budgétaires.
Adopter la structure de gouvernance du Fonds spécial d'investissement, avec l'assistance technique de la Banque mondiale.	Fin juin 2013	Réalisé. L'arrêté portant structure de gouvernance du FSI a été signé en juin 2013 et enregistré le 23 décembre 2013.	Promouvoir la viabilité budgétaire et la croissance économique par une utilisation plus coût-efficace des recettes minières exceptionnelles.
Nommer un liquidateur pour la banque BADAM avec des termes de référence qui assurent notamment que les avances de la BCRG à la BADAM et les dépôts inférieurs ou égaux à GNF 10 millions seront remboursés	Fin juin 2013	Réalisé	Protéger le système bancaire et les petits déposants, tout en limitant le recours au budget de l'État

Tableau 2. Guinée: Repères structurels du programme appuyé par la FEC (2013) (suite)

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Appliquer un mécanisme d'ajustement mensuel du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change.	Continu, commençant 1 ^{er} août 2013	Non réalisé et reporté. Repère structurel non reprogrammé car mise en œuvre prévue pour début février.	Protéger les recettes budgétaires.
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique et sur le plan d'action du HCREMA.	Fin septembre 2013	Non réalisé et reporté ; repère structurel reprogrammé. Le recrutement du consultant pour mener le recensement biométrique a pris du retard. Le processus est maintenant lancé avec l'assistance de la BM et les discussions avec les partenaires sociaux sont en cours	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité du gouvernement.
Préparer un plan d'action à moyen terme pour renforcer la gestion de la dette extérieure avec l'assistance technique de l'Union Européenne.	Fin octobre 2013	Non réalisé et reporté. Repère structurel non reprogrammé car action presque réalisée. Le plan est en cours de finalisation et devrait être adopté d'ici mars 2014.	Renforcer la gestion de la dette extérieure.
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle de la SOGUPAMI et sur ses relations avec les administrations publiques.	Fin décembre 2013	Non réalisé et reporté. Repère structurel reprogrammé. Suite aux difficultés initiales de recrutement du consultant, l'étude est en cours et le rapport est attendu d'ici mars 2014.	Garder le contrôle du gouvernement sur ses avoirs dans le secteur minier; protéger les recettes de l'Etat; et limiter les risques financiers.
Régulariser les comptes d'imputation provisoire et produire les comptes administratifs de l'État pour 2005 à 2012.	Fin décembre 2013	Non réalisé et reporté. L'approche initiale ne pouvait être mise en œuvre par manque de données sur les premières années de la période, reflétant la turbulente situation politique et sociale du moment. Un travail basé sur une approche différente est en cours.	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.
Adopter les révisions des textes relatifs aux entités publiques pour les mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (GGBCP).	Fin décembre 2013	Non réalisé et reporté. Repère structurel reprogrammé. Une assistance technique additionnelle était nécessaire. La préparation des textes est en cours avec l'assistance technique du FMI.	Limiter les risques pour le budget de l'Etat; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.

Tableau 3. Guinée: Repères structurels du programme supporté par la FEC pour 2014

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Renforcer les ressources, institutionnelles et financières de la CTSP et lancer le processus de recrutement des experts nationaux conformément aux recommandations de l'étude financée par l'Union Européenne	Fin mars 2014		Améliorer le suivi du programme
Signer avec la direction d'EDG un contrat de performance qui assure que les besoins d'assistance financière d'EDG seront limités aux montants inclus dans le budget et que les arriérés sur les fournisseurs seront évités.	Fin avril 2014		Réduire les risques budgétaires.
Soumettre au parlement un projet de loi révisant le code d'investissement.	Fin juin 2014	Repère structurel reprogrammé	Réduire les dépenses fiscales et améliorer le climat des affaires.
Adopter les textes régissant les attributions des principaux acteurs (ACGP, ARMP, DNMP) ainsi que les textes d'application du code des marchés publics	Fin juin 2014		Conformer le cadre des marchés publics avec les standards internationaux
Décider du traitement des comptes d'imputation provisoire pour les années exceptionnelles (2005–10), en se basant sur les recommandations de l'assistance technique du FMI et produire les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'État de 2011 à 2012	Fin juin 2014	Repère structurel reformulé pour refléter les contraintes de gestion des années exceptionnelles	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.

Tableau 3. Guinée: Repères Structurels du programme supporté par la FEC pour 2014 (suite)

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Adopter les révisions des textes relatifs aux entités publiques pour les mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP).	Fin juin 2014	Repère structurel reprogrammé	Limiter les risques pour le budget de l'Etat; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.
Réviser les relations entre les entités autonomes percevant des ressources publiques et le trésor pour transférer ces ressources sur le compte unique du trésor.	Fin juin 2014		Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie.
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique	Fin juin 2014	Repère structurel reprogrammé	Garder le contrôle du gouvernement sur ses actifs dans le secteur minier; protéger les recettes de l'Etat; et limiter les risques financiers.
Adopter, en consultation avec les bailleurs de fonds, une nouvelle nomenclature budgétaire, y compris une classification fonctionnelle	Fin juin 2014	Repère structurel reprogrammé	Améliorer le suivi de la réduction de la pauvreté
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'Etat et de modernisation de l'administration (HCREMA)	Fin décembre 2014	Repère structurel reprogrammé	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration.
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI	Fin décembre 2014		Améliorer la production d'électricité et réduire les risques budgétaires.
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux relevant des années 2005–10.	Fin décembre 2014		Supporter le secteur privé guinéen et améliorer la crédibilité du gouvernement

Pièce Jointe 2. : Guinée : Protocole D'Accord Technique

Le 1^{er} février 2014

INTRODUCTION

1. Ce protocole d'accord fixe l'entendement entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la FEC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau 1 du Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière du 3 mai 2014 (Supplément).

DÉFINITIONS PRINCIPALES

3. Sauf indication contraire, l'État est défini comme étant l'administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

A Critères de réalisation quantitatifs

4. **Le solde budgétaire de base** est calculé comme la différence entre les recettes de l'État, hors dons, et les dépenses de base de l'État. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section IV ci-après.
5. **Les avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCRG sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCRG).
6. **Le financement bancaire du gouvernement**, ou crédit intérieur net du système bancaire au gouvernement comprend : i) le financement de la Banque Centrale au Trésor, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la Banque Centrale (PNT1), y compris le compte PPTE et le compte relatif aux recettes exceptionnelles dont le Fonds Spécial d'Investissement (FSI), mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» auprès de la Banque Centrale (PNT2); et ii) le financement des banques commerciales au Trésor, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» logés dans les banques commerciales.
7. **Les réserves internationales nettes** (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la

disposition immédiate et le contrôle, conformément à la sixième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG et les engagements hors bilan). Les engagements en devises n'incluent pas les engagements à long terme, comme les allocations de DTS. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 28 juin 2013 pour le second semestre de 2013, du 31 décembre 2013 (1205.9 \$E.U. l'once) pour le premier semestre 2014 et au cours du 30 juin 2014 pour le second semestre 2014. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le second semestre de 2013, aux cours de change du 28 juin 2013 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (6808,8444 FG/\$E.U.), le DTS (1,5039 \$E.U./DTS), l'euro (1,3080 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; pour premier semestre 2014, aux cours de change du 31 décembre 2013 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (7005,8314 FG/\$E.U.), le DTS (1,5400 \$E.U./DTS), l'euro (1,3783 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; et pour le second semestre 2014, au cours de change du 30 juin 2014.

8. La dette extérieure à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie par le montant de la dette extérieure (voir sous-section C ci-dessous) contractée par l'État ou la Banque Centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pourcent de la valeur actualisée nette (VAN). La VAN de la dette est calculée avec un taux d'escompte de 5 pourcent.¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

11. Ce critère de réalisation relatif aux nouveaux prêts extérieurs à moyen terme non concessionnels en 2013 comprend une provision pour quatre prêts projets d'un montant total de 362,53 millions de dollars E.U. Ces prêts, tous non concessionnels, sont : (i) un emprunt auprès d'Eximbank de Chine d'un montant de 335 millions de dollars EU – contracté le 4 janvier 2013 – pour financer le projet du barrage hydroélectrique guinéen de Kaléta (Prêt China Exim Bank PBC No. 49 Total No. 437) ; (ii) un emprunt de 10,53 millions de dollars EU – contracté le 24 août 2012 – auprès de la Banque d'investissement et de développement (BIDC) de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) , pour financer la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution électrique (Prêt No. 67/AP/LA/BIDC/EBID/08/2012); (iii) un emprunt de 10 millions de dollars E.U. – contracté le 7 mars 2012 – auprès du Fonds pour le développement international de l'OPEP pour le financement du programme national d'appui aux filières agricoles (Prêt No. 1429P) ; et (iv) un emprunt de 7 millions de dollars E.U. – ccontracté le 29 janvier 2013 – auprès du Fonds pour le développement international de l'OPEP pour le financement du projet d'approvisionnement en eau dans cinq villes (Prêt No. 1481P). En 2014 ce critère de réalisation est fixé à zero.

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

9. La dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie comme l'encours à la date spécifiée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la Banque Centrale.

10. Les nouveaux arriérés extérieurs de l'État ou de la BCRG comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée un arriéré « programme ». Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de réalisations, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges.

11. Les dépenses en cours sont des flux de dépenses prises en charge par le Trésor, mais non encore payées. **La variation nette des dépenses en cours** correspond à la différence entre l'accumulation et les paiements.

B Objectif indicatif et indicateur pour mémoire

12. Les dépenses dans les secteurs prioritaires, un objectif indicatif du programme, comprennent les dépenses sous le Titre 2 (salaires), le Titre 3 (biens et services) le Titre 4 (transferts et subventions), et le Titre 5 (investissements sur financement interne) effectuées par les ministères de (i) la justice ; (ii) l'agriculture; (iii) la pêche et l'aquaculture ; (iv) l'élevage ; (v) les travaux publics et les transports ; (vi) l'urbanisme, l'habitat et la construction ; (vii) la santé et l'hygiène publique ; (viii) les affaires sociales, la promotion de la femme et l'enfance ; (ix) l'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique ; (x) l'emploi, l'enseignement technique et la formation professionnelle ; (xi) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; (xii) l'alphabétisation et la promotion des langues nationales ; et (xiii) l'énergie et l'environnement. Ces dépenses incluent également les dépenses du Titre 6 (investissements financiers et transferts de capital) du ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (Titre 3) de tous ces ministères. Cependant, elles n'incluent pas les dépenses du Titre 4 (transferts et subventions) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

13. La base monétaire, un indicateur pour mémoire, comprend les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

C Dette extérieure

14. Le terme « dette extérieure » s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 31 août 2009.² Pour les besoins du programme, le terme « dette » sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services ; ces paiements destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette extérieure peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- les prêts : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit fournisseurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;
- les crédits fournisseurs : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

15. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

16. L'État et la Banque Centrale s'engagent à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies au paragraphe 8 ci-dessus, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances. À cette fin, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les termes et la concessionnalité de toutes propositions de nouvel accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure.

² Voir «Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure» décision du Conseil d'Administration du FMI No. 12274, modifiée par la décision No. 14416-(09/91).

D Ajustements des critères de réalisation du programme

17. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette; (2) des recettes exceptionnelles du secteur minier (voir tableau ci-dessous) ; (3) de la variation nette des arriérés extérieurs programme, et (4) de la variation nette des dépenses en cours. Aux fins du programme, l'assistance extérieure nette est définie comme la différence entre: a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « hors programme »; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. La variation nette des arriérés « programme » est le cumul de l'accumulation des « arriérés programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements au comptant en vue d'apurer ces arriérés.

Guinée: Assistance extérieure, recettes minières exceptionnelles et dépenses en cours, 2013–14 (Milliards de GNF, cumulatif à partir du début de l'année fiscale)

	2013						2014			
	Juin		Sept.		Déc.		Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Prog.	Réal.	Prog.	Réal.	Prog.	Réal.				
Assistance extérieure nette	-112	-207	365	-84	688	32	-139	-29	85	471
Aide budgétaire (dons + prêts)	77	0	626	174	1051	419	0	309	523	1111
Service du de la dette extérieure	-170	-216	-242	-279	-315	-413	-140	-338	-438	-639
Intérêt	33	36	56	57	76	72	37	56	91	115
Principal	137	180	186	223	238	341	103	282	347	524
Paiement d'arriérés	-340	9	-340	21	-1011	26	-218	-720	-720	-1043
Allègement de dette	321	0	321	0	963	0	218	720	720	1043
Recettes minières exceptionnelles attendues	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Variation nettes des dépenses en cours	-93	42	-185	42	-244	-166	-101	-72	-25	5

Sources: Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

18. Le plancher des RIN, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement, ainsi que le plancher du solde budgétaire de base seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, la variation nette des arriérés « programme », les recettes minières exceptionnelles, et/ou la variation nette des dépenses en cours diffèrent des montants projetés.¹

19. Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette :

- Lorsque l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant égal au surplus de l'assistance extérieure (permettant l'utilisation totale de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plancher des RIN ainsi que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement ne seront pas ajustés.
- Lorsque l'assistance extérieure nette est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent du manque à gagner, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse

¹ Les excédents ou les manques à gagner seront calculés en utilisant le taux de change du programme.

de 80 pourcent du manque à gagner. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent du manque à gagner).

20. Ajustements relatifs à la variation nette des arriérés « programme »

- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » dépasse les prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté.*
- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent de l'écart, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent de l'écart. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent de l'écart (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent de l'écart).*

21. Ajustements relatifs aux recettes minières exceptionnelles

- *Toute entrée de recettes minières exceptionnelles sera transférée dans le fonds spécial d'investissement (FSI) pour être affectée à des dépenses d'investissement. Pour 2014, le montant de recettes minières exceptionnelles programmé est de zéro.*
- *Pour des dépassements de recettes minières exceptionnelles jusqu'à 125 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse de 80 pourcent de l'excédent, alors que le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant équivalant à 20 pourcent de l'excédent (permettant l'utilisation de 25 millions de dollars EU de l'excédent, ou 0,4 pourcent du PIB pour des dépenses d'investissement).*
- *Pour les dépassements de recettes minières exceptionnelles au delà de 125 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 100 pourcent de l'excédent au-delà de 125 millions de dollars EU, alors que le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté pour l'excédent au delà de 125 millions de dollars EU (épargnant ainsi dans le FSI l'excédent au-delà de 125 millions de dollars EU, en attendant un réexamen des perspectives budgétaires et une évaluation coût-bénéfice et de la viabilité, avant d'engager ces recettes excédentaires sur un horizon moyen-termiste pour des dépenses d'investissement identifiées dans le programme d'investissement public).*

22. Ajustements relatifs à la variation nette des dépenses en cours

- *Dans le cas où la variation nette des dépenses en cours dépasse les prévisions du programme, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au dépassement.*

E. Les définitions pour le TOFE

23. Les recettes de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs, le produit des privatisations, et les recettes minières exceptionnelles (ces deux derniers éléments sont enregistrés en financement par convention d'accord parties). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le Manuel de statistiques des finances publiques (MSFP) du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1); les impôts sur la propriété (Titre 2); les taxes sur le commerce international (Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (Titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (Titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

24. Les dépenses de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normale ou de délégation de crédit simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement; dans le cas des procédures simplifiées et délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandatements de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. En ce qui concerne les remboursements de crédit de TVA, la prise en charge se fait au moment de la transmission au Directeur National du Trésor des demandes de remboursements formulées par la Direction Nationale des Impôts. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

25. Les dépenses de base sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

26. Le financement extérieur comprend : i) les décaissements de prêts extérieurs; ii) nets de l'amortissement du principal dû sur la dette extérieure de l'État ; iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons; et iv) la variation nette des arriérés extérieurs, (intérêt et principal, à être présentés séparément).

F. Informations à communiquer pour le suivi du programme

27. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 5 du Supplément) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

28. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au Tableau 1 ci-dessous et dans les délais définis dans ce tableau. En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information supplémentaire demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la Banque Centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la Banque Centrale (BDT et TRM)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre
	Budget en devises	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Rapport mensuel de la commission de haut niveau sur le suivi des recettes budgétaires.	Mensuelle	Le 15 du mois pour les données du mois précédent
	Balances générales du Trésor	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Plan de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Utilisation des recettes minières exceptionnelles	Trimestrielle	Le 30 du mois qui suit le trimestre en question
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTe et des autres dépenses prioritaires	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (suite)			
Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation, Conakry	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Comptes nationaux	Annuelle	Estimations sommaires : trois mois après la fin de l'exercice
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires: six mois après la fin de l'exercice
Dettes extérieures	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Service payé de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau de rapprochement du service de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tirages au titre de nouveaux emprunts	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Dons et prêts extérieurs	Décassements	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent
	Transferts mensuels des montants d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, par créancier	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent